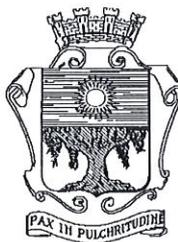


AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-16-DE
Reçu le 16/07/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 – FETES DE FIN D'ANNEE – PATINOIRE SYNTHETIQUE – TARIF
DROITS D'ENTREE ET CONVENTION DE MANDAT - APPROBATION

Séance Publique Ordinaire du 04 JUILLET 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT,
M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Jean-Elie
PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard
MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Aimée
GARZIGLIA,

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-16-DE
Reçu le 16/07/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

XVI - FÊTES DE FIN D'ANNEE – PATINOIRE SYNTHETIQUE – TARIF DROITS D'ENTREE ET CONVENTION DE MANDAT - APPROBATION

Monsieur Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

La commune de Beaulieu-sur-Mer va lancer une consultation à procédure adaptée portant sur la livraison, l'installation, la location et la gestion d'une patinoire synthétique d'une superficie de 150 m², aux dates prévisionnelles suivantes :

- année 2018 : du 24 décembre au 4 Janvier (sauf le 25 décembre),
- année 2019 : du 21 au 31 décembre (sauf le 25) Place Marinoni,
- année 2020 : du 21 au 31 décembre (sauf le 25) Place Marinoni.

Dans le cadre des prestations précitées, la société retenue percevra, pour le compte de la ville, chaque droit d'entrée de la patinoire, dont il appartient à la présente Assemblée de définir le tarif.

En application des dispositions des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du code général des collectivités territoriales, il sera conclu avec le titulaire du marché une convention de mandat.

A ce titre et sous réserve de l'accord du Comptable Public de la Trésorerie de Villefranche-sur-Mer, la ville donnera mandat de gestion au mandataire pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation de la patinoire. Ce dernier agira au nom et pour le compte de la Ville dans les conditions définies au présent mandat, il procédera à l'encaissement des recettes liées au marché et il reversera l'intégralité des sommes à la Ville.

Au vu de ce qui précède, il est demandé à la présente Assemblée de :

- DETERMINER le tarif du droit d'entrée, comprenant la location de patins à glace, à la patinoire installée lors des fêtes de fin d'année 2018, 2019 et 2020,
- APPROUVER le projet de convention de mandat annexé à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes s'y rattachant.

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-16-DE
Reçu le 16/07/2018



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DETERMINE le tarif du droit d'entrée, comprenant la location de patins à glace, à la patinoire installée lors des fêtes de fin d'année 2018, 2019 et 2020 à 5 €,
- APPROUVE le projet de convention de mandat annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes s'y rattachant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



RR
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180704-16-DE
Reçu le 16/07/2018

